



Haute-Savoie
74160

CONSEIL MUNICIPAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT N°2022-37

Ouverture de la séance à 19h30

L'an deux mille vingt et deux, le six septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de NEYDENS, convoqué le 30 août 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Carole VINCENT. La réunion s'est tenue en présentiel.

Membres présents (14) : Carole VINCENT, Jean-Charles LAVERRIERE, Véronique VERGUET, Christophe DESBIOLLES, Jean AMELINE, Levent BAYAT, Eve ROUKINE, Lionel VESIN, Sophie GIROD, Jérôme DEMIET, Jean-Pascal MEGEVAND, Sophie MULLER COWLEY, Alan SORRENTI, Michèle DUVAL.

Absents ont donné procuration (3) : Catherine SILVESTRE à Carole VINCENT, Bernard CHAUTEMPS à Sophie GIROD, André VALLI à Christophe DESBIOLLES

Présents : 14 Absents : 3 Pouvoirs : 3 Votants : 17

Secrétaire de séance : Jean-Pascal MEGEVAND –

Délibération n° 2022-37 : Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

Madame le Maire indique que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Compte tenu du départ de la secrétaire générale à compter du 30/09/2022, Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir un poste de chargé de gestion des ressources humaines. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de créer, à compter du 12/09/2022, un emploi non permanent sur le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B et de recruter un agent contractuel pour une période de 6 mois renouvelable, à temps complet.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par

Voix pour : 17 Voix contre : 0 Abstention : 0

- **AUTORISE** la création d'un emploi non permanent relevant du grade de rédacteur pour effectuer la gestion des ressources humaines suite à un accroissement temporaire d'activité, à compter du 12/09/2022 pour une durée de 6 mois renouvelable.

- **INDIQUE** que la dépense correspondante sera inscrite au budget.

Fait et délibéré à Neydens le 06 septembre 2022

Le Maire, Carole VINCENT



Le secrétaire de séance,
Jean-Pascal MEGEVAND

Délibération n° 2022-37 : Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité-